



15ème législature

Question N° : 33374	De M. Jean-Marc Zulesi (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Dépistage de la broncho pneumopathie chronique obstructive	Analyse > Dépistage de la broncho pneumopathie chronique obstructive.
Question publiée au JO le : 27/10/2020 Réponse publiée au JO le : 11/05/2021 page : 4105		

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé quant à la politique de dépistage de la broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Chaque année, le BPCO provoque au moins 17 500 décès directs en France, soit 7 000 cas de plus que la grippe. Causé notamment par la pollution atmosphérique, pour près de 10 % des cas, le BPCO, qui cause une dégradation progressive et irréversible des fonctions respiratoires, est aujourd'hui un enjeu de santé publique réel. Maladie fréquente mais souvent méconnue du grand public, elle est en constante progression et diagnostiquée très tard du fait des symptômes insidieux tels que la fatigue récurrente ou l'anxiété. Il est impossible de guérir de la BPCO, aussi seuls la prévention et le dépistage précoce permettent d'espérer l'amélioration de l'espérance de vie et du confort des patients. Découvrir la maladie au plus tôt en réalisant systématiquement de simples tests de spirométrie éviterait aux patients d'en subir ses conséquences invalidantes. De même, ce traitement moins lourd serait aussi moins coûteux à l'État. Parce qu'ils sont peu onéreux, non invasifs et simples à réaliser à l'aide de spiromètres, appareils réutilisables, la généralisation de ce mode de diagnostic au même titre que la prise de température ou de tension artérielle permettrait de repérer tôt les premiers symptômes de la maladie. Aussi, il s'interroge aujourd'hui quant à l'opportunité de généraliser ce mode de diagnostic et souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question de santé publique importante.

Texte de la réponse

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. La spirométrie a un rôle central pour le diagnostic de la BPCO. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats de qualité. La consommation de tabac reste le principal facteur de risque de BPCO, bien loin devant d'autres facteurs de risque comme les expositions professionnelles à des toxiques ou à des irritants, les facteurs environnementaux ou les facteurs génétiques. La prévention de la BPCO repose principalement sur la lutte contre le tabagisme. Le rôle des professionnels de santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation comme le recommande la Haute autorité de santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO [<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/ameliorer-la-prise-en-charge-des-patients-ayant-une-bronchopneumopathie-chronique-obstructive>] » du 31 janvier 2020. Un questionnaire HAS est mis à disposition des professionnels pour repérer précocement les patients à risque de BPCO et les premiers symptômes de BPCO. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le plan gouvernemental



Priorité Prévention fait de la lutte contre le tabac une priorité de santé publique. Les mesures du programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 portent la volonté du Gouvernement de réduire de façon drastique le tabagisme. Ces mesures ont conduit à une baisse historique de la prévalence du tabagisme en France.